

ARTICLE 31 DU STATUT DES PLP : DIS MOI !

Dialogue à la fin d'un stage de formation syndicale SNETAA.

Question : Oui, nous étions plus de 50 PLP au stage de formation syndicale. Oui, quand tu nous as posé la question : « Qui a lu le statut des PLP ? » tu as obtenu zéro réponse oui ! C'est pour cela qu'on est venus au stage de formation syndicale car on avait besoin d'informations et de formation. Puis, quand tu as insisté en nous demandant qui connaissait l'article 31, tu as eu aussi zéro réponse oui ! Et tu as persisté : « Mais qui, ici, a perçu des heures supplémentaires pour sa participation au suivi des élèves en stages ? » : là aussi tu as eu zéro réponse positive ! Tu étais vraiment déçu, n'est-ce pas ? (Tu nous l'as montré).

Réponse : Déçu ? Non ! Conscient de ce qui ne va pas ! Je vous ai répondu : « Pour conduire, pour avoir le permis je dois avoir réussi le code de la route, n'est-ce pas ? Et si je suis professeur je dois connaître mon statut riche d'informations pour enseigner mais l'institution ne l'a jamais fait, IUFM ou pas ! » Alors le SNETAA est là pour vous apporter ces informations utiles et efficaces. Le SNETAA, le « contre pouvoir de l'information » pour vous apporter les cadres et moyens pour vous défendre et faire appliquer vos droits statutaires ! La transmission de l'expérience est importante !

Q : Alors que devait-on faire ?

R : Lire et faire appliquer cet article 31 par exemple.

Q : C'est-à-dire ? Comment fait-on ?

R : Tu as vu, après avoir lu cet article 31, que vous avez sur le CD du SNETAA, j'ai demandé au hasard un collègue pour expliquer ce qu'il faisait dans le cadre du suivi des élèves en stages. Combien d'heures hebdomadaires avec une classe de bac pro 3 ? Combien d'élèves suivis en stage ? Quelle est la différence ? ...

Q : Oui, dépités, on a compris ta démonstration statutaire et c'est sérieux. On fera appliquer le calcul. Alors, maintenant, comment fait-on pour corriger notre manquement ? Et réclamer ce qui nous est dû ?

R : J'apprécie ta question qui signifie que vous allez réagir ! Vous allez réclamer, enfin, ce qui vous est dû ! Et j'ajoute que vous avez en plus 4 ans pour réclamer des arriérés financiers, avec les justificatifs nécessaires, pour les sommes qui vous sont dues à ce titre !

Q : Tu peux nous donner un modèle de lettre pour réclamer par la voie hiérarchique le paiement de ce qui nous est dû ?

R : Pas de souci ! J'avais prévu ! Diffusez ! Et faites appliquer ! C'est ce qu'ils vous doivent ! Réclamez, vous avez fait le travail !

Ce n'est pas sérieux de n'avoir pas revendiqué les HS auxquelles vous avez et aviez eu droit en application de l'article 31 du Statut des PLP.

Pour chaque cadre de Loi et Décret on est dans notre droit, alors maintenant vous saurez agir sur les points abordés.

Q : Redis moi comment se fait le calcul, s'il te plaît ?

R : **Article 31 ! Le calcul s'effectue ainsi : en fonction de ton emploi du temps avec la classe, les heures de « suivi » sont comptabilisées 2 heures par élève par séquence de 3 semaines au moins. Et si tu dépases ton nombre d'heures avec ta classe avec les heures calculées pour le suivi des élèves tu as droit à des HSE !!!** Tu as 4 heures avec la classe et tu suis 5 élèves, ce qui doit te faire 6HSE payées. Tu as dix heures avec la classe et tu suis 14 élèves, tu dois percevoir : (14X2= 28 ! 28-10=18) 18HSE ! C'est clair ! A adapter localement.

Ce « suivi » est obligatoire ! Nous ne sommes pas dans l'apprentissage ! Et ces HS et les frais kilométriques doivent être payés.

Q : Merci, j'ai compris, je vais réclamer ce qui m'est dû !
Et s'il y a un souci avec ma hiérarchie ?

R : Le SNETAA est là pour cela ! N'hésite pas.

Q : Merci pour les sujets abordés dans le stage de formation syndicale. Ai beaucoup appris et échangé. Que me conseilles-tu ?

R : D'abord de faire appliquer pour toi ce que tu as appris et de transmettre aux collègues tes nouvelles compétences acquises grâce au SNETAA !

Prendre des responsabilités assises sur des bases solides c'est efficace et renforce ta dignité face à la hiérarchie pour faire appliquer le droit et éviter l'arbitraire et la déréglementation !

Avec le SNETAA, nous avançons, tous ensemble ! C'est important pour l'avenir !